



DANS MON COMPOSTEUR DE QUARTIER QUE PUIS-JE METTRE ?



Chez vous, vous pouvez mettre dans votre bioseau en petits morceaux, pas plus gros qu'une boîte d'allumettes :

RESTES ALIMENTAIRES

- ÉPLUCHURES FRUITS ET LÉGUMES
- FANES DE LÉGUMES
- NOYAUX ET FRUITS À COQUES
- FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS
- AIL ET OIGNONS

- AGRUMES
- MARC DE CAFÉ
- FILTRES ET DOSETTES PAPIERS
- SACHETS DE THÉS SANS AGRAFES
- COQUILLES D'OEUFS

DÉCHETS NON ALIMENTAIRE

- ROULEAU DE PAPIERS TOILETTE ET ESSUIE TOUT
- CARTON BRUN SANS COLLE NI ENCRE
- BOÎTES D'OEUFS
- BOUQUETS DE FLEURS FANÉS
- HERBES SPONTANÉES SANS GRAÎNES

LES BIODÉCHETS VENANT DES JARDIN (TAILLES, TONTES, BROyat, FEUILLES MORTES...) PEUVENT SEULEMENT ÊTRE AMENÉS AU COMPOSTEUR EN PETITES QUANTITÉS. DEMANDEZ À VOTRE RÉFÉRENT DE SITE AVANT DE LES DÉPOSER.

Astuce : rajouter des matières sèches au fond de votre bioseau pour absorber l'excès d'humidité !

Pensez à éviter le gaspillage alimentaire.
Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

04.91.55.15.84 www.mairie-marseille6-8.fr

@mairie68 @mairie6_8

